

## **REGLEMENT DU FONDS EMERGENCE**

### **◆ Les objectifs**

---

Conscients de la nécessité d'un soutien aux productions audiovisuelles du tissu associatif régional, la Région Hauts-de-France et Pictanovo ont créé un Fonds d'aide à la création audiovisuelle associative.

Ce Fonds vient en prolongement de l'aide logistique et du conseil que Pictanovo accorde, depuis sa création, aux associations (assistance technique, mise à disposition de matériel, conseils techniques, artistiques et économiques).

Ce Fonds finance des oeuvres dans les genres suivants :

- Installation vidéo
- Installation sonore
- Vidéo de création
- Documentaire
- Premier et second court métrage
- Créations transdisciplinaires

La contribution de Pictanovo est plafonnée à 12 000 €.

Elle ne peut pas, par ailleurs, excéder 49% du budget de production (valorisations comprises). Ce budget peut inclure les coûts liés à la première diffusion ou création de l'œuvre.

Une attention particulière sera portée à la diffusion des œuvres, ainsi qu'à l'emploi technique et artistique. Le bénéficiaire s'engage à produire, dans l'année suivant la fin de la production, un état récapitulatif des comptes financiers faisant notamment apparaître les salaires effectivement déclarés et la valorisation du bénévolat.

### **◆ Les bénéficiaires**

---

Peut soumettre à ce fonds toute association (loi de 1901), dont le siège social est implanté dans les Hauts-de-France, adhérente à Pictanovo et à jour de cotisation, présentant un projet de production d'œuvre dans les genres énumérés ci dessus.

Le comité de lecture a décidé de ne pas participer au financement d'ateliers et de films d'école mais de privilégier la production d'oeuvres audiovisuelles marquées par le projet artistique d'un réalisateur et d'une équipe.

Le fonds Emergence apporte des aides aux projets. Il n'a pas vocation à soutenir des projets artistiques permanents. Qu'il s'agisse d'une demande d'aide en numéraire ou en industrie, un dossier présenté par une association ne pourra être étudié par le comité de lecture que si celle-ci ne présente aucun arriéré de paiement auprès de Pictanovo.

### ◆ Aide en industrie

---

Le comité de lecture peut également attribuer une aide en industrie à partir du parc de matériel de Pictanovo.

Cette aide consiste en une remise de 75% accordée sur le coût initial de la location de matériel de production et de post production. Le montant maximum de location soumis à remise est de 7 200 €, soit une remise maximum de 5 400 €.

L'aide en industrie peut être cumulée à l'aide apportée en numéraire.

### ◆ Règles spécifiques aux créations transdisciplinaires utilisant image animée et spectacle vivant

#### ❖ Sans co-financement demandé à la Région Hauts-de-France

- Les règles habituelles du comité de lecture s'appliquent.
- Pour sa décision, le Comité de lecture tient compte de l'importance et de la qualité du traitement artistique de l'image dans le projet.
- Le plafond de 49 % s'applique sur le budget consacré à l'image animée (valorisations comprises).

#### ❖ Avec co-financement demandé à la Région Hauts-de-France

- Les aides de la Région et de Pictanovo peuvent être cumulées dans la limite de 40 % du budget prévisionnel hors remise et hors valorisations. La région prendra sa décision en premier ressort.
- Qu'il s'agisse de l'aide en numéraire, ou de l'aide en industrie, le projet ne pourra être examiné par Pictanovo sans connaître au préalable la décision de la Région.
- Pour sa décision, le comité de lecture tient compte de l'importance et de la qualité du traitement artistique de l'image dans le projet.
- La participation de Pictanovo ne pourra être supérieure à 50 % de la participation accordée par la Région et à 49 % du budget consacré à l'image animée (valorisations comprises).
- Il n'y a pas d'automatisme de la décision. Le Comité d'experts de Pictanovo pouvant apporter une réponse négative alors que le projet est déjà soutenu par la Région.
- Aide en industrie possible par une remise de 75 % sur la location du matériel audiovisuel (montant maximum soumis à remise: 7 200 €)
- Les compagnies de spectacle vivant exerçant leur activité dans le cadre d'un conventionnement sur leur programme d'activité avec la Région Hauts-de-France n'ont pas accès aux financements du fonds associatif (numéraire ou remise). En tant qu'adhérentes de Pictanovo, elles bénéficient des tarifs associatifs du parc de matériel.

## ◆ Le Comité de lecture

---

Les membres du comité de lecture reçoivent les dossiers à titre confidentiel et ne doivent en aucun cas les transmettre à des personnes extérieures à ce comité.

Les projets sont sélectionnés par un Comité de lecture composé majoritairement de professionnels.

Ces professionnels ont été, soit élus au sein de quatre collèges composés de personnes ayant été soutenues directement ou indirectement en tant que producteur, coproducteur ou réalisateur par le Fonds associatif, au cours des quatre dernières années civiles, soit nommés par Pictanovo.

Les membres du Comité de lecture sont nommés ou élus pour un mandat de 3 ans reconductible une fois.

Il n'y a qu'un seul représentant par association pour l'ensemble des 4 collèges.

Il se réunit trois fois par an. Il est constitué d'un comité permanent de quatre membres, et de deux sections spécialisées de 7 membres chacune.

- Section fiction/documentaire
- Section Art vidéo/création transdisciplinaire

Le comité permanent participe avec droit de vote aux travaux de chaque section. Le quorum est de six personnes pour chaque section.

L'enveloppe financière est scindée en début d'année en deux parties, une fongibilité pouvant s'effectuer lors du dernier comité de l'année afin de permettre la bonne consommation des crédits.

Les deux sections se réuniront le même jour. Le comité commun permet d'établir la liaison entre elles.

Un membre du comité ayant un projet à l'ordre du jour, soit en tant que producteur, soit en tant qu'auteur ou intervenant à titre quelconque dans le projet, cèdera son siège à un suppléant pour la totalité de la séance.

Seuls seront pris en compte les votes des membres présents au Comité de lecture.

Un suivi des projets aidés lors des Comités de lecture précédents sera fait au début de chaque session.

Les avis favorables et défavorables sont communiqués aux producteurs par courrier dans les quinze jours qui suivent la réunion.

◆ Composition du Comité de Lecture

---

**Comité permanent (4 personnes)**

**Président du Comité de lecture\***, avec droit de vote

**2 Personnalités es qualité**, avec droit de vote

**1 Personnalité nommée**, avec droit de vote

**Section fiction/documentaire (7 personnes)**

**Personnalités nommées**, avec droit de vote

3 titulaires et 2 suppléants

**Membres élus par leurs pairs\*\***, avec droit de vote

**Collège " Associations » fiction/documentaire**

2 titulaires et 2 suppléants

**Collège " Auteurs-réalisateurs " fiction/documentaire**

2 titulaires et 2 suppléants

**Section Art vidéo/création transdisciplinaire (7 personnes)**

**Personnalités nommées**, avec droit de vote

3 titulaires et 2 suppléants

**Membres élus par leurs pairs\*\***, avec droit de vote

**Collège " Associations » Vidéo de création, Installation vidéo, Installation sonore, Créations transdisciplinaires**

2 titulaires et 2 suppléants

**Collège " Auteurs-réalisateurs " Vidéo de création, Installation vidéo, Installation sonore, Créations transdisciplinaires**

2 titulaires et 2 suppléants

**Membres avec avis consultatifs**

*(Les membres avec avis consultatif participent aux réunions des deux sections)*

- Direction de la culture du Conseil Régional des Hauts de France
- Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France
- SAFIR, Société des Auteurs-Réalisateurs de Films Indépendants en région Hauts-de-France
- ASPAN
- Le CAP

*\* Le Président du Comité de lecture dispose d'un droit de vote double en cas d'égalité des suffrages*  
*\*\*Les Personnes ayant été soutenues directement ou indirectement en tant que producteur, coproducteur ou réalisateur par Pictanovo au cours des trois dernières années civiles.*

### Comment déposer votre dossier ?

Vous devez adresser à Pictanovo, avant la date limite publiée sur le site Internet, un exemplaire papier accompagné d'une version électronique.

Le dossier doit être accompagné d'une lettre de demande (précisant sur le montant de l'aide et l'apport en industrie demandés) au Président de Pictanovo et envoyé à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président de Pictanovo**  
**21, rue Edgar Quinet**  
**CS 40152**  
**59333 Tourcoing cedex**

- **Le dossier papier en un exemplaire doit comprendre les mêmes éléments que le dossier informatique**
- **Le dossier informatique doit comprendre trois fichiers séparés** (au format PDF ou RTF, sauf mention contraire) :

#### 1) Dossier artistique

- une note de motivation de l'association à produire le projet
- les C.V. des principaux participants au projet.

##### Projets de fiction

- Synopsis et scénario
- une note d'intention du réalisateur
- Une note de traitement
- Optionnel : éléments visuels (décors, acteurs, storyboard, bible graphique pour les projets d'animation...)

##### Projets documentaires

- Ecriture documentaire (Sujet, angle d'attaque, personnages, éventuellement séquençier,...)
- Note d'intention du réalisateur
- Note de traitement
- Eléments visuels (repérages, personnages,...)

##### Projets transdisciplinaires

- Projet artistique
- Note d'intention artistique du réalisateur « image »
- un plan, un schéma, un dessin, note technique si le projet concerne une installation ou un système de diffusion complexe

## 2) Dossier technique et financier

- un bref descriptif de la structure associative supportant le projet
- le devis détaillé et le plan de financement présentés avec répartition des recettes en numéraires et des recettes valorisées, et précisant les accords déjà obtenus ou en cours (devis type format Excel à télécharger, à remplir et à transformer en pdf)
- les attestations écrites des partenaires financiers (numéraire et/ou valorisation), lettre du ou des diffuseurs, cessions de droits, etc...
- Devis du parc de matériel pour l'aide en industrie (séparés pour le tournage, la post-prod image et la post-prod son)

### Projets transdisciplinaires

- Budget et plan de financement globaux du projet permettant d'identifier le « sous budget » image
- Engagement écrit d'au moins un diffuseur en Région Hauts-de-France

## 3) Dossier de demande d'aide à la production (dossier type à télécharger)

### Réalisations antérieures

Il est recommandé de fournir à l'appui du dossier un ou des échantillons de ses réalisations antérieures, ou préparatoires au projet sous forme de liens internet (ou maximum 15 min sur format DVD Video)

Autres formats autorisés : AVI, MPG, FLV. Poids maximum des fichiers joints : 150Mo (pensez à adapter la résolution et les paramètres de compression pour un visionnage sur ordinateur)

- ***Une rencontre avec la coordinatrice du Fonds est obligatoire avant le dépôt définitif du projet à Pictanovo. Il est également conseillé de lui faire parvenir un exemplaire du dossier par mail afin de s'assurer de sa conformité***

**[cwoittequand@pictanovo.com](mailto:cwoittequand@pictanovo.com)**

- ***Une réunion d'information est organisée 2 mois avant la date de la commission pour renseigner sur les modalités de fonctionnement du fonds et de dépôt de dossier.***
- ***Les résultats sont publiés sur le site Internet de Pictanovo moins de deux jours après la date de la commission.***

Tous les règlements, dates, informations sur les stages sont accessibles sur : **[www.pictanovo.com](http://www.pictanovo.com)**

Renseignements :

**[cwoittequand@pictanovo.com](mailto:cwoittequand@pictanovo.com)** ou Corinne Woittequand : 03 20 28 26 60